

REGLEMENT DES COUPES DE L'INDRE

en vigueur depuis de la SAISON 2026/2027

Généralités :

Les coupes de l'Indre sont réservées aux joueurs et joueuses des catégories **CADETS** à **VETERANS**. Les horaires et journées des rencontres ne doivent pas se fixer par rapport aux possibilités des cadets et juniors, les adultes restent prioritaires.

Un joueur ou joueuse ne peut s'engager que dans une seule équipe, toutefois, un même club peut engager plusieurs équipes dans une même coupe, à condition que ces équipes soient numérotées et que les titulaires soient nominativement indiqués.

Chaque équipe doit impérativement présenter le jour de la rencontre au moins un titulaire prévu officiellement lors de l'engagement.

Remplacements autorisés :

Les remplacements éventuels seront choisis parmi les joueurs non engagés dans une autre coupe, ils doivent correspondre aux critères de classement et ne pourront jouer dans une autre équipe.

Les joueurs éliminés d'une coupe ne pourront pas être remplaçants dans la même (ou une autre) coupe, pour un autre tour.

Toute infraction entraînera le forfait de l'équipe fautive.

Déroulement des épreuves :

Pour assurer le bon déroulement de la compétition, il est important que le club receveur ne se manifeste pas au dernier moment auprès de l'équipe adverse, afin de pouvoir jouer les rencontres dans les meilleurs délais.

La formule est celle de la coupe Davis, deux simples, un double et deux simples. **Dans un souci d'esprit sportif, les rencontres doivent obligatoirement se jouer en 5 matchs. Tout joueur n'ayant pas disputé les matchs prévus se verra retirer les points correspondants, qui seront comptabilisés comme des matchs perdus.**

Les parties se jouent au meilleur des 5 sets.

Les matchs se jouent sur les tables du club premier nommé.

La **responsabilité d'organiser la rencontre incombe à l'équipe receveuse**. Si à la date limite la rencontre n'est pas disputée, **l'équipe receveuse sera déclarée battue par forfait. À elle de prévenir suffisamment tôt le responsable de la compétition si elle rencontre des difficultés avec l'équipe visiteuse.**

En cas de désaccord sur les dates, le match se déroulera le dernier jour de la date limite. L'équipe qui ne pourra pas disputer la rencontre avant la date limite sera déclarée vaincue par forfait. Il n'y aura pas de report.

Tout forfait à quelque niveau qu'il soit de la compétition entraînera une amende de 20 euros.

Pour toute feuille de match non parvenue au Comité 48 heures après la date limite, le club gagnant sera pénalisé de 20€ et pourra être déclaré vaincu par la commission sportive.

Le tirage au sort sera intégral dès le début des coupes.

Lors d'un tour préliminaire et éventuellement en 1/8 de finale, dans la mesure du possible, 2 équipes d'un même club ne pourront pas se rencontrer.

S'il y a moins de 4 équipes engagées dans une coupe le Comité décidera si cette coupe doit être disputée. Les joueurs et joueuses seraient alors répartis, s'ils le désirent dans une autre coupe.

FORMALITES D'ENGAGEMENT

Rappel : aucun règlement ne doit être joint aux engagements. La facturation sera envoyée aux clubs ultérieurement.

Important : les classements pris en compte pour toute la saison de coupe de l'Indre seront les classements de début de saison.

Pour les finales, l'attribution des lettres sera **déterminée par les résultats des demi-finales**. L'équipe ayant réalisé la meilleure performance (score et si nécessaire sets ou points) des demi-finales, aura les lettres A et B l'autre les lettres X et Y.

Le CITT met en compétition 6 coupes :

COUPE 5 et 6 (engagement 10 euros par équipe).

Chaque équipe est obligatoirement composée de deux joueurs classés 5 et 6.

COUPE 7 et 8 (engagement 10 euros par équipe).

Chaque équipe est obligatoirement composée de deux joueurs classés de 5 à 8.

COUPE 9 et 10 (engagement 10 euros par équipe).

Chaque équipe est obligatoirement composée de deux joueurs classés de 5 à 10.

COUPE 11 et 12 (engagement 10 euros par équipe).

Chaque équipe est obligatoirement composée de deux joueurs classés de 5 à 12.

COUPE 13 à 15 (engagement 10 euros par équipe).

Chaque équipe est obligatoirement composée de deux joueurs classés de 5 à 15

COUPE ÉLITE (engagement 10 euros par équipe).

Chaque équipe est obligatoirement composée de deux joueurs ; ouverte à tous.

Les engagements doivent parvenir **AU PLUS TARD LE 11 OCTOBRE 2026 au Comité de l'Indre de Tennis de Table, 89/25 allée des platanes, 36000 Châteauroux citt36@hotmail.fr ou à Nicolas Testu nicolas-testu@orange.fr**

Les dates limites des différents tours seront déterminées en fonction des engagements. Les finales sont fixées en fin de saison dans un lieu à déterminer.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

le secrétariat du CITT au 02 54 35 55 23 e-mail citt36@hotmail.fr

ou Nicolas TESTU au 06 63 08 16 34 e-mail nicolas-testu@orange.fr

Une photo de la feuille de match est à envoyer juste après la rencontre
sous la responsabilité de l'équipe gagnante
à nicolas-testu@orange.fr et à citt36@hotmail.fr

NB : en cas de litiges non prévus dans le présent règlement, les règlements fédéraux seront appliqués.